



*Direction Vie de la Cité*

## Conseil municipal du 8 avril 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUÉHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 31  
Nombre de votant-e-s : 33

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,  
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,  
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,  
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA,  
M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR,  
Conseillers Municipaux.

### **Etaient représentés :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

### **30 – CONVENTIONS TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (LYCEE DU IV SEPTEMBRE 1870)**

Les présentes conventions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les équipes de l'ASAD et de l'INSUP Béarn sont autorisées à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Locaux techniques du Lycée Professionnel du 4 Septembre 1870 : local entretien du linge ; local technique de manutention (chambre + lit médicalisé + soulève malade + mannequin), local technique de cuisine et salle de conditionnement pour l'ASAD,
- une salle de cours pour l'INSUP Béarn.

Les périodes ou les jours et heures d'utilisation seront convenus directement entre l'établissement d'accueil et l'organisateur.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 8 avril 2021.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 13/04/2021



Le Maire,

  
Bernard UTHURRY



